Courtry Infos

JOURNAL MUNICIPAL - NUMÉRO 18 - FÉVRIER - MARS - AVRIL 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES

23 & 30 MARS

Retour sur images



Noël de l' Apprenti Sage : Les assistantes maternelles ont revêtu leurs plus beaux atours pour cette journée particulière. Au programme : spectacle et gourmandises !



Vernissage de Florence Bordenave : le patchwork d'éléments picturaux, répétés à l'infini sur les toiles, les couleurs vives et le sujet des intérieurs/extérieurs caractérisent son travail.



Noël de la Barbotte : tous les enfants de la crèche ont eu la chance d' assister au spectacle de fin d'année «Noël au cirque !»



Remise des diplômes de BREVET aux nouveaux lycéens par Jean-Yves Gesson, Président du Syndicat intercommunal du Collège de Courtry, Le Pin et Villevaudé.



Plus de 300 Courtrysiens pour la Journée récréative ! Un moment de détente privilégié pour jouer en famille, avec ses enfants et petits-enfants !



Concert de l' Orchestre d'harmonie de Vaires et le conservatoire de Courtry : Toutes les générations réunies autour d'une passion commune : la musique !



Plein les yeux pour les petits de la Barbotte qui découvrent avec intérêt les toiles de Florence Bordenave !


© Jean-Pierre Delmas

Les élèves des classes élémentaires ont découvert la folle aventure d' Ambroisie, prise à partie par les personnages des Contes de Perrault...

Sommaire

Courtry Infos - Journal municipal
Mairie de Courtry
52 rue du Général Leclerc
77181 Courtry - Tel : 01 64 26 60 00
www.ville-courtry.fr

Responsable de la Publication :
Jean-Luc PILARD - Maire de Courtry

Conception et réalisation :
Mairie de Courtry

Crédits photos : Mairie de Courtry et Associations, sauf crédits particuliers

Impression : Imprimerie Bailly

Distribution : Société DIFFUZZ

Tirage : 2600 ex

Dépot légal : Mars 2014



Editorial



À un mois de l'élection municipale de mars 2014, la communication des collectivités est réglementée. Cependant, la loi et la jurisprudence électorales n'interdisent pas formellement de publier des éditoriaux dans la presse municipale, lorsqu'ils s'inscrivent dans une continuité.
Toutefois, dans un souci de neutralité, j'ai décidé de restreindre mon propos pour ce numéro.

Permettez-moi, néanmoins, en cette fin de mandat, d'exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble de l'équipe municipale pour son engagement et le temps consacré à l'intérêt général, qui l'a toujours guidé.

J'adresse également toute ma considération au personnel communal pour le travail et l'implication dont il fait preuve au quotidien, que ce soit dans la mise en place des projets menés par la ville ainsi que dans le service rendu à tous les Courtrysiens. Je le remercie sincèrement pour son professionnalisme et son sens du service public.

Enfin, les 23 et 30 mars 2014, vous pourrez faire entendre votre voix sur l'avenir de notre ville et ce, quelque soit votre choix.

C'est une échéance importante dans la vie démocratique de notre République.

Aussi, je ne peux qu'inciter les citoyens et citoyennes que vous êtes, à vous exprimer, en allant voter.

Bien à vous,

Votre Maire

J-Luc Pilard

Jean-Luc Pilard

Sport à l'école

Bienvenue au nouvel éducateur sportif de la ville !

Diplômé d'une Licence STAPS, spécialité « éducation et motricité », Christophe Nicolaïdes a été recruté en décembre, par la ville de Courtry en tant qu'éducateur sportif. Il intervient sur le temps scolaire auprès de 12 classes (CE2, CM1, CM2), sur le temps de la pause méridienne, auprès d'élèves volontaires et les mercredis auprès des enfants des Accueils de Loisirs.

Fort d'une expérience de 3 ans en collectivité, à ce même poste, Christophe Nicolaïdes a à cœur de transmettre son amour du sport. Passionné depuis toujours (il pratique le football depuis 22 ans), il aime enseigner savoirs et techniques aux enfants. « L'aspect pédagogique m'a toujours plu. Il faut savoir s'adapter aux caractéristiques de ses élèves, mettre en confiance, donner des conseils personnalisés, faire preuve de patience et d'autorité, tout en enseignant les techniques de base, corriger les postures, veiller à leur sécurité…» explique-t-il.

Dans le cadre scolaire, le programme pédagogique d'éducation sportive est défini en accord avec les enseignants. Parmi les propositions du deuxième cycle, quatre sports ont été retenus : gymnastique, lutte, acrosport (pyramides) et basket ball.



Pendant cinq semaines, les élèves travaillent de manière assidue une discipline, avant d'être évalués sur leurs progrès et les objectifs visés… Par exemple en gymnastique, les élèves devaient être capables de créer un enchaînement à partir des figures préalablement répétées et travaillées, telles que la roue, le saut tendu demi-tour, l'équilibre et la roulade avant.
D'ici la fin de l'année, les élèves devraient pratiquer 4 activités sportives.

L'arrivée d'un éducateur sportif apporte une véritable plus-value en termes de découverte des disciplines sportives, de pratique mais surtout de compétences techniques et de savoir-faire.

Citoyenneté

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).



L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
▸ les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures et également les cartes d'identité sécurisées délivrées depuis le 2 janvier 2004 à des personnes majeures (validité automatique).

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans à partir de la date de délivrance.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Entreprises

Minibus de Courtry : nouveaux annonceurs



La régie publicitaire du minibus de la ville de Courtry vient d'être renouvelée. L'occasion de remercier l'ensemble de ces entreprises qui permettent aux seniors Courtrysiens de se déplacer deux fois par semaine et de faire leurs courses, aux associations sportives de se rendre à des compétitions et aux Accueils de Loisirs d'emmener des petits groupes d'enfants à des sorties.

Merci aux annonceurs suivants : Courtry ▸ Garage de Courtry, SGL Bâtiment, Courtry Club 77, M.A.P. (commerce de gros bois et matériaux), Codaitex (graissage centralisé), Net'Cuv (vidange, curage), L.M.A. (menuiserie),Ricelec (électricité). **Chelles** ▸ Chantiers des Coudreaux (matériaux de construction), Garage Ferreira, 1001 Fleurs, ABCD Services à domicile, MPT (travaux publics). **Coubron** ▸ Ambulances de la Forêt, Orpi immobilier, Aéroclim, Intermarché, Julia Fleurs, Parenthèse (peinture, plomberie), P.C.E (chauffage, plomberie),Garage de la Source.
Vallée Bureau et Reno Bay (pose de fenêtres et menuiseries) à **Villeparisis,** Decathlon à **Claye Souilly**, Teyssedou (location de bennes) à **Montfermeil**, Renofi Confort (automatismes fenêtres, portails…) à **St Maur des Fossés**, L'Auto Ecole à **Le Pin**, Sowicop (plomberie, toiture) à **Vaujours**.

Inscription à la Brocante



La brocante annuelle de Courtry aura lieu le **18 mai 2014**. Pour y participer en tant que particulier ou professionnel, il faut préalablement être inscrit.

Pour cela, le Comité d'Animation de Courtry organise le samedi 26 avril prochain une session d'inscriptions de 9h à 12h à la Maison des Associations, Espace Robert Jacobsen.

Les demandes par courrier seront acceptées, mais ne seront pas traitées avant le 26 avril, exceptées les lettres de pré-réservations des exposants de l'an dernier. L'attribution de l'emplacement se fera en fonction des places restées disponibles. Lors de l'inscription, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, ou de l'extrait d'enregistrement au Registre du Commerce pour les professionnels.

- Particuliers de COURTRY :10 € les 2 mètres
- Particuliers d'une commune de la Communauté d'agglomération : 20 € les 2 mètres
- Professionnels de COURTRY : 30 € les 2 mètres
- Professionnels hors commune :40 € par module de 2 mètres

Renseignements au 01 64 26 60 00

Appel aux groupes pour la Fête de la musique !

En prévision de la prochaine Fête de la musique, qui aura lieu le samedi 21 juin, la ville de Courtry recherche des groupes souhaitant se produire gratuitement et en public sur les 2 scènes prévues pour l'occasion.

Si vous faites partie d'un groupe, d'une chorale, d'une fanfare ou pratiquez en solo et si vous souhaitez partager votre passion avec le public, vous êtes invités à vous faire connaître auprès du Service Culturel, en communiquant les éléments suivants **avant le 5 mai 2014** :

- Présentation succincte de votre groupe et de son style musical (nom du groupe, nombre de musiciens, instruments...)
- Les besoins techniques minimum
- Les contraintes horaires éventuelles
- Lien myspace, démo ou mp3
- Coordonnées/contact

Vous pouvez transmettre ces éléments par courrier ou courriel aux adresses suivantes :

Mairie de Courtry - Service Culture
52 rue du G. Leclerc - 77181 Courtry
Courriel : com-culture@ville-courtry.fr

Le service culturel prendra contact mi-mai avec les groupes pour leur indiquer si leur formation a été retenue et leur donner tous les renseignements relatifs à la manifestation .

Renseignements au 01 64 26 60 00

Une nouvelle permanence juridique !

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine, la ville de Courtry met en place une permanence juridique, assurée par une juriste de la Maison de Justice et du Droit, au sein de la mairie de Courtry.

Elle aura lieu **le 3ème jeudi de chaque mois de 9h30 à 11h30, sans rendez-vous**, soit les 20 mars, 17 avril, 15 mai et 19 juin.

Cette permanence viendra en complément de celle déjà tenue par des avocats, offrant un large éventail en matière d'informations juridiques (logement, travail, famille, droit de la consommation, droit des étrangers, droit pénal, etc.).

404 coffrets garnis de gourmandises

Comme tous les ans, le CCAS de Courtry a offert aux seniors Courtrysiens (65 ans et plus), qui ne se sont pas rendus à la sortie annuelle en mai dernier, un coffret plein de bonnes choses pour les fêtes de fin d'année, composé de foie gras de canard, d'une terrine de cailles au Cabernet Sauvignon, d'un mitonné de canard et sa concassée de tomates, d'une terrine de cerf à l'Armagnac, de pâtes artisanales aux baies roses et romarin, d'une bouteille de Bergerac rouge et d'un Côtes de Bergerac blanc, de chocolats et de truffes au chocolat et écorces d'orange, d'une amandine aux pommes du Limousin, de croustillants framboise et pépites de chocolat : de quoi régaler les gourmets. Une tasse et une cuillère en porcelaine de Limoges complétaient ce coffret.



Citoyenneté

Cérémonie des voeux à la population

Les Courtrysiens sont venus très nombreux le vendredi 17 janvier à 19h pour assister à la cérémonie des vœux à la population. Un moment symbolique et convivial qui marque l'attachement de tous à la vie de leur commune.

La réglementation relative à la période pré-électorale ne permettant pas au maire de dresser un bilan de l'action municipale pour l'année écoulée et d'annoncer les projets à venir, il a tenu toutefois à saluer le dévouement de tous ceux qui participent à la vie de Courtry.

En premier lieu, les agents municipaux, qui œuvrent avec énergie et conviction, pour que le service public communal réponde au mieux aux besoins des Courtrysiens, en termes d'accueil, d'animations, de culture, de proximité, d'entretien des infrastructures ou de mise en œuvre des projets.

Aussi, si le personnel communal est un maillon essentiel au fonctionnement d'une commune, il en est un autre indispensable pour sa vie et sa cohésion : les associations.

M. Le Maire a remercié chaleureusement les bénévoles qui donnent de leur temps et créent du lien entre tous les Courtrysiens, au sein d'associations sportives, culturelles, familiales ou d'entraide.

Sans oublier le travail des partenaires, enseignants, entreprises, collectivités, Etat, qui mettent leurs savoir-faire logistiques et humains, au service de tous.









Enfin, il a remercié la Communauté d'Agglomération, Marne et Chantereine, qui s'attèlle depuis sa création à dynamiser notre bassin de vie et à tisser du lien entre les quatre communes qui la composent. Elle a permis, en l'occurence, la construction de l'équipement culturel de Courtry (école de musique et médiathèque) dont les travaux viennent de débuter. Cette réalisation s'accompagnera de la création d'une voie de contournement, qui, enfin, soulagera la rue du Général de Gaulle. Grâce à l'intercommunalité, Courtry bénéficie de moyens que seule la mutualisation et la solidarité entre communes peuvent offrir.

« J'en terminerai par un grand merci à l'ensemble des Conseillers Municipaux, dont je connais l'engagement et la disponibilité. Ils ne ménagent ni leur temps ni leur énergie, pour que vous puissiez vous épanouir dans une ville conviviale, accueillante, fière de son passé agricole, mais aussi dynamique, car résolument tournée vers l'avenir » conclut M. Pilard.

Cette cérémonie fut égayée de plusieurs intermèdes musicaux d'un trio de jazz remarquable.

Toutes les personnes présentes se retrouvèrent ensuite, autour d'un buffet campagnard, pour le verre de l'amitié.

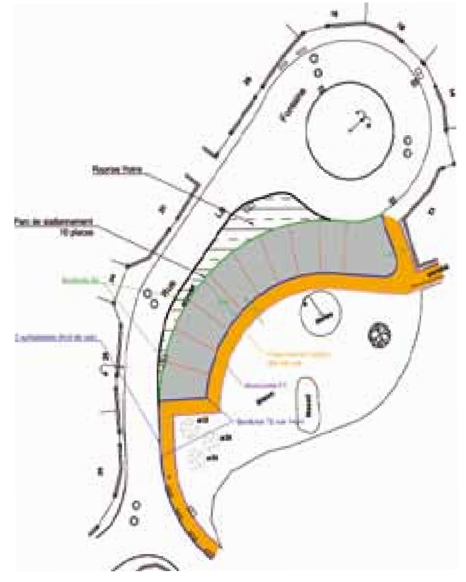
Stationnements supplémentaires et places de parking en souterrain à louer

De nombreux aménagements vont améliorer les conditions de stationnement des riverains dans le bourg de Courtry.

En décembre 2013, un nouvel emplacement de parking a été créé, en haut de la rue Van Wyngène, d'une capacité de onze véhicules.



Dans le courant du mois de mars, une dizaine de places réservées aux riverains, vont être matérialisées, rue de la Fontaine, ceci afin de résoudre le problème du stationnement anarchique, empêchant notamment les camions poubelles de circuler et de faire leur travail.



Dans cette dynamique, un futur parking disposant d'une quinzaine de places sera construit au croisement de la ruelle des processions et de la rue des métiers, d'ici quelques mois.

De plus, les logements situés au 90 rue du Général de Gaulle disposent de places de parking en souterrain. Après sollicitation des locataires, quinze emplacements restaient vacants, aussi, Marne et Chantereine Habitat a ouvert à la location ces places de parking. A ce jour, quelques places sont encore disponibles. Si vous êtes intéressés et souhaitez avoir plus de renseignements, veuillez prendre contact avec Marne et Chanterine Habitat : contact@mc-habitat.fr

Maison des sports* : livraison prévue fin Mars

Le chantier de la Maison des associations sportives est en cours.
Tout l'espace a été repensé et redistribué (à l'exception de l'îlot central, la chaufferie et la cuisine) pour offrir 5 salles, ainsi qu'un espace de stockage, de rangement et des sanitaires, afin de répondre aux nouvelles fonctions de ce bâtiment.

Les travaux de plomberie et de chauffage ont été réalisés par le Centre Technique municipal, le reste par des entreprises extérieures. Les fenêtres ont toutes été remplacées, deux ouvertures supplémentaires ont été créées et l'isolation a été refaite totalement.

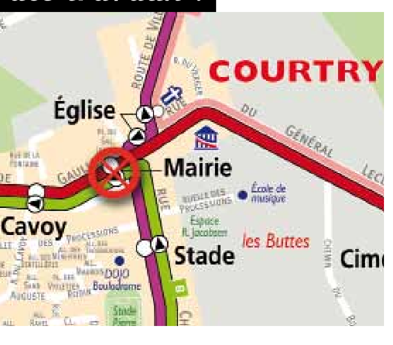
Composé de bureaux équipés, d'une salle commune pour l'organisation de réunions, d'un local « Club House » destiné à la section Tennis, d' un local de rangement pour K'Danse et d' un local technique pour la section Cyclotourisme. Cet équipement, tant attendu par les associations sportives, devrait être livré fin mars 2014.

** Le nom exact de cette structure n'est pas encore défini.*





L'arrêt de bus «Mairie» reporté pendant la durée des travaux !



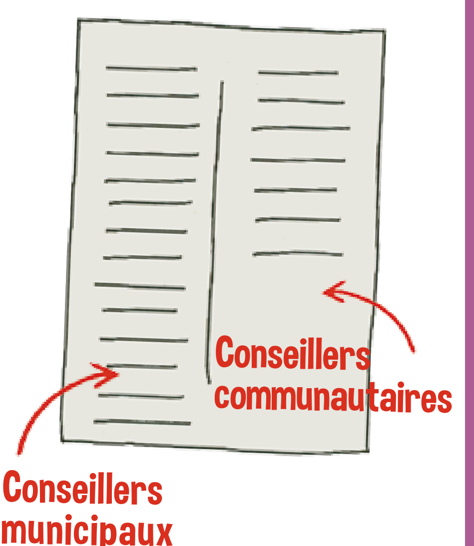
Le chantier Marne et Chantereine Habitat qui comprend 11 logements et la pharmacie, dans le bourg vient de démarrer.
En conséquence, l'arrêt de bus «Mairie de Courtry» (vers Chelles) n'est plus desservi pendant toute la durée des travaux et ce jusqu' à la fin du chantier prévu au 31 décembre 2014.
L'arrêt est reporté en haut de la rue Van Wyngène (au niveau du nouveau parking).
Vous pouvez aussi vous rendre aux arrêts du Cavoy (ligne B & D), Stade (ligne B) ou Eglise (ligne D - arrêt ligne 13). Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'organisation des élections : municipales et communautaires

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a révisé les modalités d'organisation des scrutins municipaux et intercommunaux, en instaurant le principe **« un bulletin, deux listes »**.

Aussi, **les 23 et 30 mars prochains**, dans les communes de plus de 1000 habitants, **les conseillers communautaires seront élus comme les conseillers municipaux au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans.**

L'électeur devra choisir **un seul bulletin de vote** sur lequel figureront deux listes de noms : l'une avec les noms des candidats au conseil municipal, l'autre avec ceux des candidats au conseil communautaire, qui, pour le respect de la parité, seront composées alternativement d'hommes et de femmes.



Le mode de scrutin ne change pas pour les élections municipales.
Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée. Vous votez donc en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.
Vous élirez également les conseillers communautaires (qui seront obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal). Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois, pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Les élections municipales

Elles permettent d'élire les membres du conseil municipal de chaque commune française. Après son élection, le conseil municipal se réunit durant la première semaine de son élection pour élire en son sein, le maire et ses adjoints. Le maire et les adjoints constituent la municipalité. Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans.

Les élections communautaires

Elles permettent d'élire les membres du conseil communautaire.
Elles sont suivies par l'installation du conseil communautaire, au cours duquel seront désignés les membres de l'exécutif : président et vice-présidents.
La liste sera composée alternativement d'hommes et de femmes.

Les conseillers communautaires seront donc élus au suffrage universel direct.
Au total, le conseil communautaire comptera 43 conseillers communautaires représentant chaque commune et répartis comme suit : Chelles : 19 conseillers ; Vaires-sur-Marne : 10 ; Courtry : 7 ; Brou-sur-Chantereine : 7

QUI PEUT VOTER AUX MUNICIPALES ?

Pour pouvoir voter, il faut :
- être de nationalité française ou être citoyen d'un pays membre de l'Union européenne,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Se munir d'une pièce d'identité et de sa carte d'électeur.

LE VOTE PAR PROCURATION, MODE D'EMPLOI

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale le jour du vote, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur de votre choix inscrit dans la même commune que vous (mais pas nécessairement dans le même bureau). C'est donc lui qui votera en votre nom pour le scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Il devra cependant se rendre dans le bureau de vote où vous êtes inscrit. Donc n'oubliez pas de préciser à la personne qui votera en votre nom, le n° de votre bureau de vote.

Pour établir une procuration, présentez-vous au Commissariat de police de Chelles suffisamment tôt avant le scrutin (tenir compte du délai d'acheminement de la procuration en mairie), muni d'une pièce d'identité. Vous devrez attester sur l'honneur que vous serez absent de votre commune d'inscription le jour du scrutin (obligations professionnelles, vacances, etc.).

NB : Les officiers de police judiciaire compétents se déplacent à la demande écrite des personnes dont l'état de santé ou physique ne leur permet pas de se déplacer pour établir une procuration.

ÉLECTEURS 2014

L'électeur dans le bureau de vote :

L'électeur se présente au bureau de vote qui lui est indiqué sur sa carte électorale.
Le scrutin se déroule de 8 heures à 18 heures.

Pour voter, l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote où il se présente.
Il doit obligatoirement présenter une pièce d'identité. Dans toutes les communes, l'absence de carte électorale n'empêche pas de voter, mais elle nécessite des vérifications portant sur le lieu de vote de l'intéressé.

L'opération de vote se déroule alors en plusieurs étapes :

1 - L'électeur se présente à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes, muni de sa pièce d'identité et de sa carte d'électeur. Il prend ensuite une enveloppe et les bulletins de vote de chaque liste ou candidat. Prendre plusieurs bulletins de vote préserve la confidentialité de son choix. Mais si l'électeur ne veut prendre qu'un seul bulletin ou ne pas en prendre du tout, il en a le droit (ART L62 du code électoral).



2 - L'électeur se rend seul dans l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.



3 - Il se présente devant l'urne où le président du bureau ou son suppléant vérifie son identité en lisant à voix haute la pièce d'identité et la carte électorale qu'il lui présente.

4 - Le président ou son suppléant constate que l'électeur n'a qu'une enveloppe, mais il ne doit en aucun cas la toucher. L'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne.



5 - Il signe alors la liste d'émargement en face de son nom. La personne chargée de contrôler les émargements se trouve généralement à côté de l'urne afin de faciliter les opérations de vote.

6 - La carte de l'électeur ou son attestation est rendue à son détenteur après que l'assesseur a apposé un timbre à la date du scrutin sur l'emplacement prévu à cet effet.



Attention : Changement d'heure ! Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 mars 2014, vous avancez vos horloges d'une heure. À 2h, il sera donc 3h.
Tenez en compte pour les horaires de fermeture du bureau de vote.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES :
LES 23 ET 30 MARS 2014

Où se trouve votre bureau de vote ?

L' adresse se trouve à l'intérieur de votre carte électorale.

Si vous ne retrouvez pas votre carte d'électeur le jour J ou si vous ne l'avez pas reçue et ne savez donc pas où vous devez voter, vous pouvez vous rendre à l'Espace R. Jacobsen (bureau central) pour savoir dans quel bureau de vote vous devez voter.

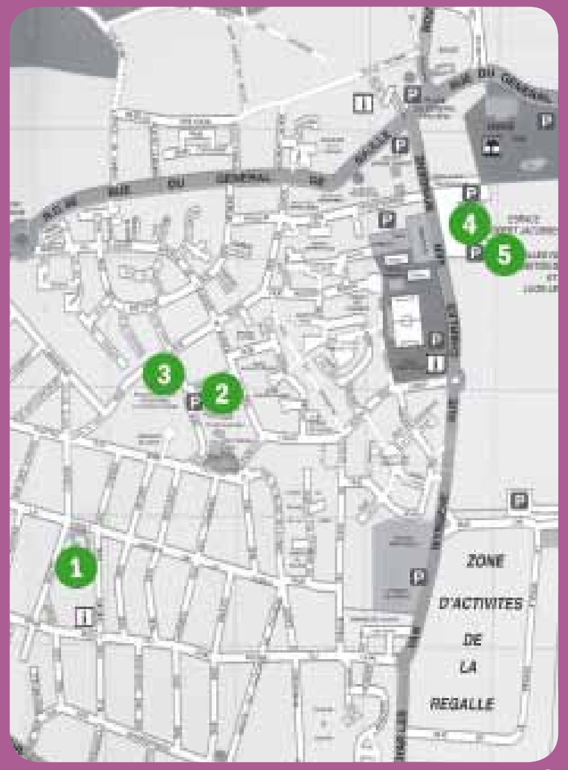
► **Bureau de vote n°1**
Ecole M. Lefèvre
Route Cossée

► **Bureau de vote n°2**
Ecole G. Brassens
32, rue des Ormeaux

► **Bureau de vote n°3**
Ecole J. Brel
4, rue Jacques Brel

► **Bureau de vote n°4**
Espace Robert Jacobsen
31, rue Van Wyngène

► **Bureau de vote n° 5**
Salle Darmon
31, rue Van Wyngène



Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h sans interruption.





Pause méridienne

Alors on danse !

Le temps du midi est un moment important pour l'enfant. Il dispose d'1h30 de pause méridienne pour se restaurer, se détendre et se divertir avant la reprise des cours. Ce temps convivial contribue aussi à son épanouissement et à sa socialisation.

Aussi, depuis la rentrée, les enfants des classes élémentaires profitent d'une initiation à la danse sur le temps de la pause méridienne : zumba et danse de salon pour les classes élémentaires, préparation de plusieurs chorégraphies avec un groupe de plus de 20 collégiens pour la Fête de la musique !

William, directeur de l'Accueil de Loisirs et danseur sur son temps libre, encadre deux fois par semaine l'atelier « danses de salon », ouvert à tous les enfants qui le désirent. Après la salsa et le rock, il leur fait découvrir, depuis janvier, la bachata. Près de 20 à 30 volontaires se retrouvent pour apprendre les pas de base qui composent cette danse, d'abord seul puis à deux, avant de se lancer en musique.

« La bachata est accessible pour les enfants, c'est une des danses de salon les plus simples et les plus rythmiques. La musique latine plaît beaucoup aux enfants » explique l'animateur.
« Ils s'amusent énormément et prennent vraiment du plaisir à danser, sans jugement, ni niveau. Ce temps doit rester un moment de détente » précise-t-il.

Vingt minutes avant le retour en classe, l'animateur invite les enfants à s'allonger pour se relaxer…

Ce temps calme, largement plébiscité par les enfants est aussi nécessaire pour être dans de bonnes conditions d'apprentissage, lors de leur retour en classe.

Enfance/Jeunesse

Le plein d'activités pour les 9-16 ans !

L'Accueil de Loisirs poursuit ses objectifs avec un début d'année qui fait la part belle aux sorties pédagogiques : Musée de l'Air et de l'Espace, Musée Cernuschi (Musée des Arts de l'Asie) et Musée de la Grande Guerre. Ceci n'est que le prélude à une année qui s'annonce riche en rencontres, sorties et découvertes, qui lient plaisir, amusement, créativité et culture.

Pour les vacances d'hiver du 17 au 28 février, le Club 9/14 et le Club Co a proposé aux enfants âgés de 9 à 16 ans, un programme riche et varié.

S'initier aux sports urbains comme le skate ou le roller dans un vrai skatepark, applaudir les musiciens talentueux de « Concertoons » qui jouent en même temps que la projection de dessins animés des années 40/60, découvrir les joies de la glisse à la patinoire, percer les mystères de la science au Palais de la découverte, se former à l'improvisation théâtrale, se divertir au Cinéma, sans oublier les tournois de football, le relooking pictural des transformateurs électriques ou encore les repas autonomes ; voici un bref aperçu des nombreuses animations qui ont été proposées dans les Accueils de Loisirs durant les vacances.



Inscriptions aux Séjours Eté



Les inscriptions sont ouvertes pour les séjours d'été (Juillet et Août), il reste encore quelques places, mais ne tardez pas !

SEJOUR EQUITATION pour les 6/8 ans (15 places), du 21 au 27 juillet à Granville dans la Manche (50)

SEJOURS MER pour les 9/14 ans (15 places), du 6 au 13 juillet aux Sables d'Olonne en Vendée (85) et pour les 6/8 ans (15 places) du 7 au 13 juillet à Granville dans la Manche (50)

SEJOUR MONTAGNE pour les 9/14 ans (15 places), du 23 au 30 août à Lavaldens dans l'Isère (38)

Renseignements et inscriptions au 01 64 26 60 00

Education

Vive le cinéma !



Ici, les élèves de CE2 de Mme Limozin de Michel Lefevre ont découvert l'univers enchanté de Jacques Demy, avec son célèbre film musical « Les demoiselles de Rochefort », sorti en 1966.

Dans le cadre du dispositif « Du cinéma dans le cartable », mis en place par le Cinéma Jacques Tati à Tremblay-en-France, chaque classe, de la maternelle au CE2, bénéficie, grâce à la participation de la ville de Courtry, de 3 séances de cinéma par an.

Au total, 66 séances seront programmées d'ici début juin. Des films d'animation actuels aux films du patrimoine, un large panel est proposé aux enseignants : Loulou et l'incroyable secret, Jour de fête, Le roi et l'oiseau… Des sorties pédagogiques qui allient plaisir et réflexion pour développer le regard critique des élèves...

Inscriptions scolaires



Pour les enfants nés en 2011, les inscriptions scolaires 2014-2015 se déroulent jusqu'à fin avril pour les enfants entrant en première année de maternelle.

Enfants concernés :
- 1ère inscription à l'école maternelle
- Enfant scolarisé, nouvellement installé sur la commune

Pièces à fournir (photocopies) :
- Notification de la caisse d'allocations familiales
- Attestation de la carte vitale
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile (- de 3 mois)
- Avis d'imposition sur les revenus 2012 (reçu en 2013) des deux parents
- Photo d'identité de votre enfant
- Carnet de santé de votre enfant
- Certificat de radiation (pour les nouveaux Courtrysiens, si l'enfant était scolarisé dans une autre commune précédemment)

Les inscriptions à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire pourront être effectuées en même temps.

Inscriptions au Guichet unique de la Mairie : 01 64 26 60 00

Education

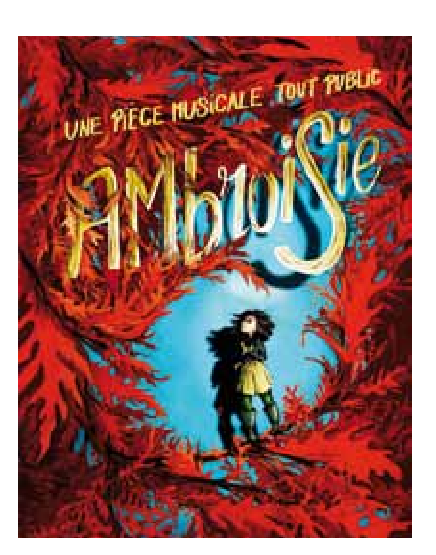
Tous au spectacle !

Grâce aux bénéfices réalisés lors de la Fête du Livre, l'association Livre en Tête offre désormais, chaque année, depuis 2009, deux spectacles : l'un pour les maternelles et l'autre pour les élémentaires.

Cette année, les élèves des classes élémentaires ont découvert, le 10 février dernier, l'histoire incroyable d'Ambroisie, une petite fille de 9 ans, qui apprend que ses parents doivent la rendre à un mystérieux inconnu… Dans sa quête identitaire, elle rencontre les personnages des contes de Perrault : Le Loup, Le Chat Botté, La Belle au Bois dormant… Ils semblent tous être liés au mystérieux inconnu et en savoir plus que ce qu'ils disent.



En amont du spectacle, les élèves ont eu la chance de rencontrer deux des comédiens, venus leur parler du théâtre, de l'histoire de la pièce, des personnages qu'ils allaient découvrir et leur faire entendre, en avant première, une chanson du spectacle.





Livre en Tête

26ème Fête du Livre



Des dernières sorties littéraires, aux romans, en passant par le polar, la BD, les mangas ou la littérature jeunesse, la Fête du Livre ne décevra pas les amoureux de la lecture !

Pour cette 26ème édition, l'association Livre en Tête vous propose de vous évader le temps d'un week-end. Le thème «Les peuples voyageurs» touvera écho tout au long du salon à travers une programmation ambitieuse.

En effet, de nombreuses animations viendront ponctuer ce salon : conférence autour du nomadisme suivie d'un concert jazz-musique du monde, performance en direct «peinture et musique», sans oublier de nombreux concerts, rencontres et dédicaces d'auteurs...

Vendredi 14 Mars - 9h/23h

9h ► Accueil des élèves de Courtry par un atelier de percussions, animé par l'association *Music Handicap*

19h ► Conférence animée par *JL Falieres* autour du thème du nomadisme, suivie d'un mini concert de jazz-musique du monde avec Pedro Kouyaté et Renaud Ollivier

Samedi 15 Mars - 10h/18h

10h30 ► Intervention du Conservatoire de musique de Marne et Chantereine

14h ► Chorale du Collège Maria Callas, dirigée par Mme RIQUIT professeur de musique

14h30 ► Deux prestations artistiques « peinture et musique » réalisées par Bruno Keip, Christian Husson et Nicolas Robert

17h ► Chorale LALALA

+++ Présence d'un auteur jeunesse : Gisèle MEUNIER et d'auteurs adultes : SERGE GUEGUEN, NOREK, CLAUDE COLSON

+++Ateliers de maquillage

Dimanche 16 Mars - 11h/18h

11h ► Concert de l'Atelier Jazz de Villeparisis

► Atelier de musique africaine animé par l'association *Freestyle Systems*

14h ► Concert de l' Atelier Jazz de Villeparisis

15h ► Spectacle Musical *Freestyle Systems* avec la participation d'enfants

+++ Présence d'un auteur jeunesse : Gisèle MEUNIER et d'un auteur adulte : NOREK

+++ Ateliers de maquillage

+++ Exposition des dessins réalisés par les élèves pour le concours

+++ Résultats du concours de dessins et réalisations Collectives

26ème Fête du Livre - Les 14, 15, 16 Mars 2014
Espace R. Jacobsen - Entrée libre
Horaires : Vendredi 9h/16h30 (scolaire) puis 19h/23h, samedi : 9h30 / 18h - dimanche : 10h / 18h

Apprenti Sage

Bourse aux jouets et à la puériculture

L'association d'assistantes maternelles agréées de Courtry « L'Apprenti Sage » organise pour la 5ème année, sa traditionnelle «Bourse aux jouets et à la puériculture», le samedi 22 mars 2014.

C'est l'occasion pour les parents et les futurs parents de faire plaisir à leurs enfants, ou de s'équiper en matériel de puériculture, sans se ruiner !

De plus, les bénéfices récoltés participent au financement de l'association et lui permettent d'offrir un spectacle pour Noël aux enfants et aux parents de « l'Apprenti Sage ».



5ème Bourse aux jouets et à la puériculture

Samedi 22 mars 2014
de 10h30 à 17h
Salle Léon Lehrer (à côté de L'Espace Jacobsen)

Renaissance et Culture

22ème Salon de Printemps

L'association Renaissance et Culture, en partenariat avec la ville de Courtry, vous attend pour le 22ème Salon de Printemps, qui se tiendra du 28 avril au 4 mai à l'Espace Robert Jacobsen avec pour invitées d'honneur Danièle DEKEYSER et Catherine BERNARDUCHENE. Pendant une semaine, plus de 60 artistes (peintres et sculpteurs) exposeront leurs oeuvres, l'occasion pour les visiteurs de faire de belles découvertes !

22ème Salon de Printemps - Du 28 avril au 04 mai 2014
Informations et renseignements :
Mairie : 01 64 26 60 00 - www.ville-courtry.fr
R&C : 01 60 20 89 01 - www.renaissanceetculture.com



Karaté

Une jeune Courtrysienne, qualifiée pour les championnats régionaux d'Ile-de-France !

Le Club de Karaté de Courtry a de quoi être fier, puisqu'une des ses karatékas s'est qualifiée pour participer au Championnat de la région Ile-de-France qui se déroulera à l'Institut du judo de Paris, le 1er mars prochain.

En effet, du haut de ses 11 ans, Julie Moreau a su s'imposer pour sa toute première compétition ! Ceinture orange et pratiquante depuis seulement deux ans, elle a remporté largement et de vive lutte la coupe d'élite de la ligue du 93 dans la catégorie «benjamine».

Félicitations et encouragements pour cette toute jeune karatéka au parcours prometteur !



Judo Club de Courtry

Encore un titre pour Younès Ghénaïm !

Dimanche 19 janvier, le Club de Judo de Courtry était représenté au championnat de Seine et Marne cadets, au Mée sur Seine.

Younès Ghenaim, vainqueur du dernier Critérium National en Auvergne, ajoute à son palmarès encore un titre : celui de champion de Seine et Marne.

Il confirme ainsi les espoirs des dirigeants de la ligue qui l'avaient intégré au groupe élite 77 après une brillante compétition sélective.

Exposition

Les «Métamorphoses» de Sylvie Marletta

Sublimer un instant, un visage, un lieu, le réel, faire de l'ordinaire quelque chose d'extraordinaire, accentuer les contrastes et les couleurs afin de transformer le cliché en œuvre picturale : « Métamorphoses » est le fruit de ce travail.

Passionnée de photos depuis son plus jeune âge, Sylvie Marletta se définit avant tout comme une autodidacte. Curieuse et instinctive, elle a plusieurs cordes à son arc : photographe, journaliste, peintre, comédienne…

Elle puise son inspiration dans la vie de tous les jours : paysages, objets, personnages.

«Je fais toujours confiance au hasard, j'aime me promener et regarder soudainement autour de moi, je vois ce qu'on ne voit pas. Je suis alors émue par une porte, une barre HLM, un escalier, des restes de vieux fauteuils ou des jardins un peu à l'abandon. Le monde paraît alors si différent…» explique l'artiste, pour parler de son travail.

L'œil de Sylvie Marletta met en lumière des petits riens du quotidien et par son regard, change le banal en merveilleux.

Elle a exposé à Crécy La Chapelle, Paris ou encore Livry Gargan et a notamment obtenu le premier prix du public et le prix « Coup de cœur du Jury » du concours photos « Regards sur la Brie » en 2011 grâce à sa photo « le Lavoir du vieux Theil ».

Plus d'informations sur Sylvie Marletta : www.sylviemarletta.fr

Vernissage, le vendredi 11 avril 2014 à 19h, en présence de l'artiste. Entrée libre

Exposition du 11/04 au 05/05/2014
Entrée libre – Hôtel de Ville
Horaires - lundi à vendredi 9h-12h/13h30-17h30 - Samedi : 9h30-12h



De haut en bas : «les murs parlent» et «les flambeaux de Neptune»





«la foule n°2»

Café de Sophie

Condition féminine : régression ou progression ?

On pourrait penser que l'égalité homme-femme est devenue réalité en France en 2014. En effet, de grandes avancées ont eu lieu au 20eme siècle, mais qu' en est-il aujourd'hui ? Avez-vous le sentiment que les combats et efforts menés par nos mères, nos grands-mères ont été vains ? Ou pensez-vous au contraire que malgré certaines injustices inqualifiables qui persitent, les femmes sont de plus en plus émancipées ?

Travail, éducation, vie quotidienne, statut social, droit à disposer de son corps, sexisme ordinaire : petit tour d'horizon de la condition féminine aujourd'hui.

Pour illustrer le propos, trois comédiennes, pleine d'énergie, ouvriront la soirée en interprétant des saynètes à la fois drôles et émouvantes issues de montage de textes, de films, de publicités...

S'en suivra un débat, introduit par Monique Vézinet, présidente de l'Union des FAmilles Laïques (UFAL) d'Ile de France.

Café de Sophie
Mardi 29 avril - 20h30
Entrée libre - L'Ecoutille, 97 rue van Wyngène



"We Can Do It!" by J. Howard Miller

Cette affiche de propagande américaine réalisée en 1943, symbolisant les six millions de femmes qui travaillèrent dans l'industrie de l'armement et qui produisirent le matériel de guerre durant la Seconde Guerre mondiale, alors que les hommes étaient partis au front, a été redécouverte dans les années 1980 et est devenue par la suite une icône féministe.

Appel à participation au spectacle «Les Gens de Dublin»

Janvier 1904. Nuit de l'Épiphanie. Il neige sur Dublin. Gabriel Conroy est attendu au bal annuel qu'organisent ses deux vieilles tantes. La soirée obéit à un rituel immuable et rien ne prépare Gabriel à vivre, cette année-là, une bouleversante révélation...

Extraite du recueil Dubliners, cette nouvelle de James Joyce est un chef d'œuvre de délicatesse et d'intensité. Philippe Lardaud l'adapte en conviant les spectateurs autour de la table. La représentation sera comme un temps de réception, avec son rythme propre, ses codes. Chacun y retrouvera l'atmosphère de franche hospitalité de la soirée racontée dans la nouvelle. Quelques spectateurs « hôtes » seront rendus complices des comédiens pour un banquet théâtral aussi original que chaleureux...

Pour cela, les comédiens ont besoin de vous !

Vous avez le goût de recevoir ? L'envie de participer à une aventure entre théâtre et hospitalité ? Vous êtes curieux de connaître un peu l'envers d'un spectacle, de rencontrer une équipe artistique et d'aider à créer une aventure théâtrale et humaine originale ? Alors n'hésitez plus !

Pour la représentation à Courtry le **mardi 6 mai 2014**, les comédiens recherchent une dizaine d'«hôtes» complices pour recevoir les spectateurs «invités». Vous participerez tous à l'accueil et au déroulement du banquet. Selon le désir de chacun, vous cuisinerez pour la présentation des recettes que nous vous apporterons, vous interviendrez ponctuellement en lecture, bruitage…. Aucune compétence d'acteur n'est demandée.



Deux rendez-vous en amont du spectacle seront organisés. Les comédiens et les « hôtes » échangeront et travailleront sur les codes de l'hospitalité. La veille ou l'avant-veille de la représentation, ils travailleront plus concrètement dans l'espace de jeu du spectacle.

Inscriptions (dans la limite des places disponibles) et renseignements :

Théâtre de Chelles - Pierre Fitou
Courriel : pierre.fitou@theatredechelles.asso.fr
Tel : 01.64.21.30.54 / 06.76.07.30.54

Billetterie disponible à partir du 15 mars 2014 !

Quatre clowns du Théâtre du faune s'invitent à Courtry pour un vaudeville clownesque renversant ! « Le titre est dans le coffre » manie humour, rire, poésie, absurdité, tendresse, rythme et quiproquos avec habileté et précision pour un pur moment jubilatoire. Un spectacle rocambolesque exceptionnel, pour toute la famille, à ne pas rater !

Pour celles et ceux qui souhaitent acheter leurs places à l'avance, les billets pour le spectacle « Le titre est dans le coffre », qui aura lieu **le 16 mai** à l'Espace R. Jacobsen, seront disponibles à la Mairie de Courtry dès le 15 Mars 2014 !
Vous pouvez également faire une demande de réservation par courriel si vous ne pouvez vous déplacer. Enfin, des places seront en vente, le soir du spectacle dès 20h30.

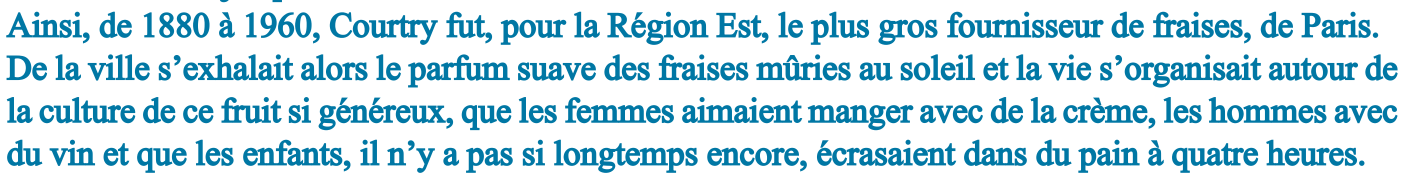


Renseignements et réservations :
01 64 26 60 00 – com-culture@ville-courtry.fr
Tarifs : 12€ / 9€ (étudiants, chômeurs, + de 65 ans) / 5€ (- de 12 ans)
Plus d'informations sur le spectacle : www.ville-courtry.fr



La Fraise de Courtry :

L'histoire de Courtry fut associée à celle de la fraise depuis la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 70.

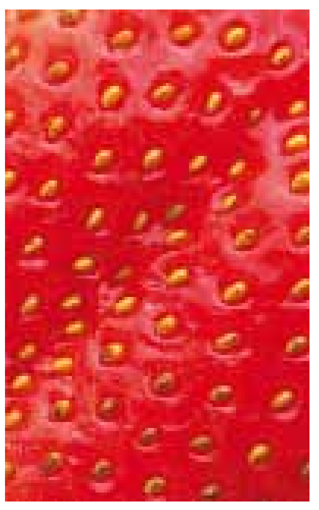


Ainsi, de 1880 à 1960, Courtry fut, pour la Région Est, le plus gros fournisseur de fraises, de Paris. De la ville s'exhalait alors le parfum suave des fraises mûries au soleil et la vie s'organisait autour de la culture de ce fruit si généreux, que les femmes aimaient manger avec de la crème, les hommes avec du vin et que les enfants, il n'y a pas si longtemps encore, écrasaient dans du pain à quatre heures.

Nous tenons à remercier chaleureusement Monsieur Claude Lefèvre, maraîcher de Courtry, à la retraite, pour les précieuses informations qu'il nous a transmises.

Sources : Monsieur Claude Lefèvre ; Monsieur Maurice Plâtrier ; Courtry des origines à nos jours ; canalacadémie.

Histoire de la fraise en France : La fraise pousse à l'état sauvage dans de nombreuses régions du monde : Europe, Asie, mais aussi tout le long de la côte américaine donnant sur l'Océan Pacifique, de l'Alaska au Chili. Les romains savouraient les fraises des bois, *Fragaria vesca*, mais ne la cultivaient pas. Ils en appréciaient suffisamment la saveur subtile pour la dénommer « fragare » issu du latin « fragum » signifiant parfum.
En France, il apparaît d'après les livres de comptes, que ce serait au plus tard au début du XIVème siècle que la fraise passe des bois aux jardins. Ainsi en 1368, ce sont 12 000 plants qui sont repiqués dans les jardins du Louvre. Sont alors utilisées toutes les parties de la plante dont les vertus médicinales font l'objet de publications au Moyen-Âge : feuilles, racines et fruits sont utilisés sous forme de tisanes, sirops, onguents.
Une des premières reproductions de fraises date de 1491, dans *Hortus sanitatis*. Le fruit cultivé conserve les caractères de la fraise des bois, bien que les jardiniers n'aient de cesse de tenter de le faire grossir. Malgré une sélection ardue, les fraisiers européens ne donnent que de petits fruits.
Lorsque les européens découvrent l'Amérique, ils décrivent immédiatement la grosseur des fruits endogènes. Les premiers fraisiers furent probablement rapportés par Jacques Cartier à la fin du XVIème siècle : les gens, passionnés de botanique, les détaillèrent et les nommèrent, fraisiers de Virginie, *Fragaria virginiana*. La culture du fraisier commença à plus grande échelle, lorsque la fraise des bois fût améliorée par le fraisier de Virginie.
Au XVIIIème siècle, le Lieutenant Amédée François Frézier fût envoyé par Louis XIV le long de la côte ouest de l'Amérique du sud, étudier clandestinement les fortifications espagnoles et portugaises. Ce féru de botanique s'intéressa aux variétés locales de fraises cultivées près de Conception au Chili. Il écrivit dans son carnet de voyage « … ses fruits sont ordinairement gros comme une noix et quelquefois comme un œuf de poule ; ils sont d'un rouge blanchâtre et un peu moins délicats de goût que nos fraises des bois… ».
En 1714, il ramena en Europe des plants de fraises du Chili, *Fragaria Chiloensis*. C'est du croisement de ces deux espèces, *Fragaria virginiana* et *Fragaria Chiloensis* que proviennent les variétés actuelles.
C'est à Versailles dès 1761 que le jeune botaniste Antoine Nicolas Duchesne obtient les premiers croisements entre les 2 espèces (*Fragaria Ananassa* appelée ainsi car son arôme rappelle celui del'ananas). Il le baptise «Fraisier de Versailles». Le fraisier moderne est né.



Akènes de la fraise

La fraise n'est pas un fruit ! : Le fraisier est une dicotylédone de la famille des Rosacées. Ainsi, c'est un proche parent des rosiers, des pêchers, pruniers et pommiers, mais il est considéré comme une plante maraîchère car les plants de fraisiers sont plus souvent présents dans les potagers que dans les vergers. La fraise peut être de couleur rouge ou jaune blanchâtre selon les variétés, de forme ovoïde, oblongue plus ou moins arrondie.
Au sens botanique du terme, les « vrais » fruits du fraisier sont en fait les akènes, ces petits grains secs (communément appelés à tort pépins) disposés régulièrement dans des alvéoles, de couleur verte à brune, et renfermant chacun soit un ovule (non fécondé) soit une graine (qui porte alors un germe lorsque la fraise arrive à maturité).
Le corps charnu de la fraise (formé par le réceptacle floral) est ce que l'on consomme avec ou sans les akènes (l'épépinage des fraises consiste à ôter ces fruits secs du reste de la chair pulpeuse pour la préparation de gelées). Ce sont les akènes qui produisent une hormone permettant au faux-fruit de grossir.
Le poids de la fraise et des akènes est lié au cultivar considéré, mais aussi au mode de pollinisation. Ainsi, les fraises « pollinisées » par les abeilles pèsent, en moyenne, plus que celles l'ayant été grâce au vent et sont, aussi, plus fermes.

Quand Courtry vivait au rythme des fraises :

Il semble que la culture de la fraise à Courtry ait débuté vers 1880 et se soit rapidement intensifiée. Ainsi, de la fin du XIXe à 1950, Courtry fut, pour la Région Est, le plus gros fournisseur de fraises, de Paris, avec à cette période près de 50 hectares cultivés, sans aucun traitement.

Avant la première guerre mondiale plusieurs variétés étaient cultivées : la Victoria ; la Princesse royale et l'Héricart, dont la récolte durait environ un mois, du 15 juin au 15 juillet.

Ensuite la production se stabilisa sur trois variétés permettant d'étaler la récolte de la fin mai à la fin juillet :

• **La surprise des Halles** (ou Marie-France), variété hâtive.

• **Madame Moutot** (ou **Tomate**), fraise très charnue, très rose, réputée délicieuse.

• **La tardive de Léopold** issue d'un fraisier rustique qui s'accommodait de tous les terrains. Il fallait le planter près d'une autre variété afin que le pollen de celle-ci puisse féconder ses fleurs, qui en étaient dépourvues.

Origine du mot « Fraise » :

Le nom botanique " *Fragaria* " dériverait du verbe latin " *fragare* " signifiant odorant, qui a donné le mot *fragrance* désignant l'exaltation d'odeurs suaves.



Fragaria Vesca (ci-dessus) : fraise des bois européenne.

Ci-dessous : Fragaria Virginiana, venue d'Amérique.



La fraise était cultivée en plein champ. Bien que rustique, elle demandait attention et main d'œuvre. Le sol, frais, équilibré, aéré, se réchauffant vite avec une bonne capacité de rétention d'eau, dans certains secteurs, permettait d'obtenir une très bonne production. Certains plants pouvaient donner durant une dizaine d'années. La moyenne tournait autour de 3 à 4 ans selon la variété.

La cueillette était effectuée par les femmes, aidées parfois par les enfants, membres de la famille ou journalières venues de Belgique (à la fin du XIXe) puis des environs (Chelles ou Livry-Gargan). Le travail était exténuant et il fallait beaucoup d'équilibre et d'expérience pour marcher entre les rangs de fraisiers (qui pouvaient atteindre 100m de long) et savoir rechercher le joli fruit, caché par un feuillage généreux.

Les fraises étaient alors soigneusement déposées dans des paniers de 2,5 kg ou de 5 kg, appelés « Flins », parés de papier de soie fin mais résistant, de couleur rose. Ils étaient stockés au bord de chaque champ sous une « Cabane à fraises », afin de les tenir au frais durant la journée. Puis ils étaient transportés sur des charrettes spéciales appelées « Quatre roues », dont la particularité était de posséder deux roues arrières plus grandes que celles de devant qui servaient à la direction. Cette charrette, tirée par un cheval, placé entre deux limons, était très bien suspendue, grâce à de larges ressorts, afin de préserver les fraises des chocs de la route.

Les hommes partaient le soir, vers 23h00, apporter le fruit de leur journée aux Halles de Paris, en traversant Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan par la nationale 3 (alors pavée), le bois de Bondy jusqu'à la forêt de Pantin, pour arriver sur Paris.

Puis, à partir de la fin des années 30, les producteurs ne se déplaçaient plus, mais installaient leurs paniers sur le trottoir devant leur maison ; vers 21h00 des mandataires les ramassaient.

Les belles années, la production pouvait atteindre les 10 tonnes par jour. Compte-tenu de son prix assez élevé, le rapport était bon. Les années de trop grande production, les invendus partaient dans les confitures.

A la fin de la saison chaque maraîcher organisait une fête avec famille, amis et ouvriers, autour…de multiples tartes aux fraises !

Après la fin de la dernière récolte, fin juillet, les plants étaient débarrassés des gourmands (faucillés), arrachés et replantés dans la semaine, afin de les fortifier et d'améliorer la qualité des fruits à venir. Le fraisier étant une plante très rustique, il passait l'hiver sans problème. Cependant, il réclamait beaucoup de soins, notamment un désherbage à la main, demandant beaucoup de main d'œuvre. Au printemps, après les opérations de binage, les pieds étaient paillés au moment de la floraison, afin que les limaces et les escargots ne s'en approchent pas, mais aussi pour garder le fruit propre et limiter l'évaporation. La paille était parfois agrémentée de fumier de cheval, qui servait d'engrais. Cette paille était transportée dans les rangs, grâce à une « chaise à fumier », qui ressemblait à une chaise à porteurs très étroite, soutenue par deux hommes.

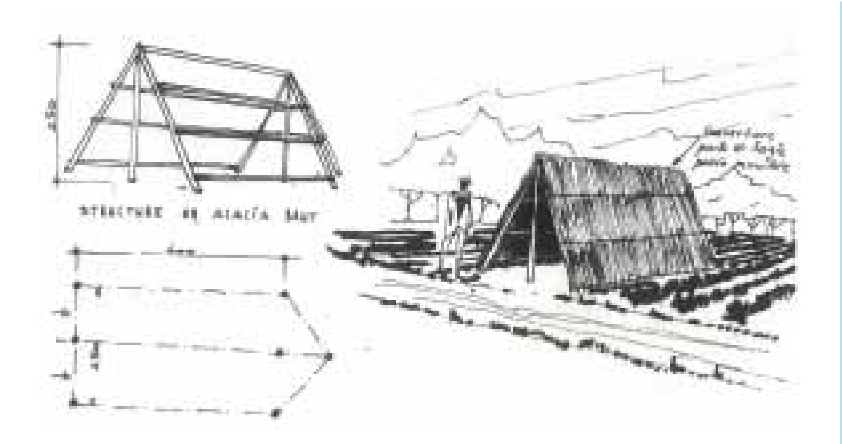
La fraise ouvrait donc la saison pour les maraîchers. S'en suivaient les petits pois, les cornichons, les haricots et en hiver les choux de Bruxelles, sans oublier la cueillette des fruits dans les vergers, eux aussi très nombreux sur Courtry (poires, pommes, prunes…etc.).

Les années 70 virent le début du réel déclin de la culture de la fraise sur Courtry. Au développement de l'urbanisme (réduisant d'autant le nombre de terres cultivées), s'ajouta la diminution progressive du nombre de cultivateurs, mais surtout l'apparition d'une maladie (qui n'a jamais pu être déterminée) qui atteignit les plants. Ainsi, les feuilles se développèrent moins, les plants durent être renouvelés plus souvent et les fruits devinrent plus petits. M. Claude Lefèvre tenta même d'introduire de nouvelles variétés (Cambridge et Gariguette) jusqu'au début des années 80 mais sans succès. Ainsi, ce fut la fin de la culture de la fraise sur Courtry, mais aussi sur Le Pin. Certains maraîchers estiment que de nouveaux traitements des blés (désherbants), apparus au même moment, seraient responsables de cette disparition.



Panier de 5 kg dit « Flin »

Les Flins : Les fraises de Courtry étaient recueillies dans des paniers fabriqués par les femmes durant l'hiver ou achetés au marché. Ils étaient tressés grossièrement avec de l'osier non écorcé.
Les fraises étaient protégées par du papier de soie rose, très résistant.



Les cabanes à fraises : Les paniers de fraises étaient entreposés durant la journée, au fur et à mesure de la cueillette, dans des cabanes, afin de les tenir au frais, à l'ombre. Chaque champ possédait donc une cabane à fraises (une tous les 100m environ), dont la construction traditionnelle était identique : structure en bois recouverte de paille de seigle, posée mouillée.

Dessin de M. Maurice Plâtrier, Courtrysien



La famille Lefèvre en pleine cueillette. Troisième en partant de la gauche : Alfred. Sixième et septième : Léontine et Marcel.

Les fraises de Courtry sur les tables européennes : Les fraises de Courtry étaient renommées dans le monde entier. Ainsi, elles étaient acheminées en Angleterre depuis la gare du Vert-Galant et vers l'Allemagne depuis celle de Gagny.

APPEL : Les fraises apparaissent sur le blason de la Ville de Courtry. Cependant, nous ne trouvons aucune information sur l'origine de ce blason qui doit être postérieur à 1880. Si vous possédez quelques connaissances, nous vous remercions de les partager en écrivant à la rédaction, en Mairie de Courtry.



Départ à la retraite de M. Gérard Boudet, pharmacien des Ormeaux.



31 ans à prendre soin de la santé de ses clients, ça compte dans une vie professionnelle, dans une vie tout court et dans celle d'une commune !

Après ces nombreuses années de bons et loyaux services, le temps de la retraite est arrivé pour M. Gérard Boudet.

Titulaire de la pharmacie des Ormeaux depuis 1982, M. Gérard Boudet a toujours eu à cœur de servir et satisfaire les Courtrysiens. Le rôle d'un pharmacien ne se réduit pas à déchiffrer les ordonnances des médecins et à délivrer des médicaments aux clients. Outre les conseils nécessaires au bon usage des traitements, il faut être disponible, à l'écoute, rassurer… En effet, le pharmacien est une oreille précieuse à qui l'on confie les petits maux comme les plus grands ; M. Boudet l'a très vite compris… Il a su établir une relation de confiance avec sa clientèle, qui lui a été fidèle.

Aussi, le départ de M. Boudet sera regretté par un bon nombre de Courtrysiens qui le connaissent et ont leurs habitudes dans son officine.

La ville de Courtry le félicite pour cette belle et longue carrière, le remercie chaleureusement pour son investissement dans son travail au sein de la pharmacie et lui souhaite une retraite bien méritée.

A l'occasion de son futur départ, M. Boudet a souhaité transmettre ce courrier aux Courtrysiens pour leur témoigner son attachement et les remercier pour leur fidelité, les conviant à un petit déjeuner de départ le samedi 29 mars de 9h30 à 12h30, à la pharmacie.





Chers patients, chers amis,

Comme vous le savez certainement déjà, l'heure de la retraite a sonné.

C'est avec un grand plaisir que j'ai contribué, avec mon équipe, à prendre soin de votre santé durant ces nombreuses années et je vous remercie de votre fidélité.

Le contexte actuel difficile des officines ne m'a pas permis de trouver un acquéreur pour prendre le relais au sein de notre centre commercial des Ormeaux.

Mademoiselle Even, pharmacienne rue des Saules, m'a proposé de reprendre ma clientèle en vue de regrouper nos deux officines au sein d'un nouveau local, plus important, proposition à laquelle j'ai répondu favorablement. Ce local sera situé rue du Général de Gaulle, dans le bourg, au sein du nouvel aménagement.

Ce sont de belles perspectives qui vont voir le jour dans ce projet, avec :

* un local vaste et moderne
* de nouvelles prestations envers les patients : entretien thérapeutique, suivi personnalisé
* de la location ou vente de matériel médical
* une zone très étendue pour la médication familiale et la parapharmacie

L'ouverture de ce nouveau local est prévue en fin d'année. C'est pourquoi, en attendant, à compter du 31 mars prochain, je vous conseille de vous rendre chez ma consœur, rue des Saules, pour vous approvisionner.

Ce regroupement n'aura aucune incidence sur le mode de délivrance des médicaments auquel vous êtes attachés. La fusion de nos systèmes informatiques permettra en effet de conserver votre historique et sur cette base, Elisabeth et Karine, avec l'équipe de Melle Even qu'elles rejoindront, continueront de vous servir.

Conscient que cette délocalisation pourra poser quelques soucis pour les personnes ayant des problèmes de mobilité, je me suis assuré auprès de Melle Even qu'elle fera tout pour y remédier. Il a notamment été déjà mis en place un service de portage des médicaments à domicile. N'hésitez donc pas, si besoin, à en bénéficier.

Encore une fois, je vous remercie pour ces belles années passées ensemble.

Je vous souhaite une bonne continuation, à vous, à vos proches ; je compte sur votre compréhension dans cette période transitoire.

Bien cordialement,

Gérard Boudet

Retrouver l'intégralité des comptes rendus sommaires sur www.ville-courtry.fr, dans les panneaux d'affichage de la ville et en mairie.

Conseil municipal du 23 janvier

Etaient présents (19):
M. Jean-Luc PILARD (Maire), M. Alain GANDRILLE, Mme Odile MONTI, M. Jean-Yves GESSON, Mme Marie-Chantal BAHRI, M. Denis PRENE, Mme Sylvie LEFAUCHEUX, Mme Florence DESCHAMPS, M. Armen HOUBIGUIAN, M. Dominique GUIBAUDET, M. José PELOILLE, M. Pierre HOUARD, Mme Nathalie NGUYEN, M. Xavier VANDERBISE, Mme Christelle DUPONT, M. Dominique DAVION, M. Olivier DIAZ, M. Jérôme LEBLIC, Mme Martine RERY

Etaient représentés (7) :
Mme Nathalie COUDERC donne pouvoir à Mme Nathalie NGUYEN, Mme Maria ROCHAT donne pouvoir à Mme Odile MONTI, Mme Sophie AOURTILANE donne pouvoir à M. José PELOILLE, Mme Danielle MANUEL donne pouvoir à Mme Sylvie LEFAUCHEUX, Mme Evelyne MORTIER donne pouvoir à Mme Florence DESCHAMPS, M. Patrick PERIN donne pouvoir à M. Jean-Yves GESSON, M. Christian PRIEUX donne pouvoir à M. Xavier VANDERBISE

Etait absents excusés (3) : M. Yann CHAUFFOUR, Mme Angéline GASIOROWSKI , Mme Anne BLANCHOT

▸ ***Bilan politique foncière sur 2013***
Rapporteur : Monsieur Alain GANDRILLE
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le bilan de la politique foncière menée au cours de l'année 2013, PRECISE que la présente délibération, ainsi que le bilan de la politique foncière et le tableau des cessions et acquisitions immobilières s'y rapportant, seront annexés au Compte Administratif de l'Exercice 2013.

▸ ***Conventionnement d'un logement communal en logement social -*** *Rapporteur : Madame Odile MONTI*
Considérant qu'il est possible de louer l'appartement en attendant la concrétisation du projet d'aménagement du centre bourg, considérant la volonté de la Municipalité de poursuivre ses efforts dans le cadre de la loi SRU et d'intégrer ce logement dans le parc locatif social, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention – type conclue entre l'Etat et la Commune de Courtry pour le logement, sis 11 rue du Général Leclerc à COURTRY, ainsi que tous les actes et documents à intervenir.

▸ ***Cadres d'emplois des agents de Police Municipale : modification de l'Indemnité Spéciale de Fonction -***
Rapporteur : Monsieur Alain GANDRILLE
Considérant la volonté de la municipalité de revaloriser le régime indemnitaire des agents de la Police Municipale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer le taux individuel de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions à un maximum de 20% du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension.

▸ ***SIGEIF : modifications des statuts***
Rapporteur : Monsieur Jérôme LEBLIC
Considérant que le mouvement général de consolidation des autorités concédantes à une maille départementale et le processus de rationalisation de la carte intercommunale de l'Île-de-France militent pour que le Sigeif puisse à l'avenir accueillir une entité publique autre qu'une commune, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les statuts du Sigeif annexés à la présente délibération.

▸ ***Modification du tableau des effectifs***
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc PILARD
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe, à temps complet - indices bruts de 404 à 675, comptant 11 échelons, un poste de Technicien Principal de 2ème classe, à temps complet - indices bruts de 350 à 614, comptant 13 échelons, deux postes d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, à temps complet - indices bruts de 297 à 388, comptant 11 échelons, un poste de Chef de Service de Police Municipale principal de 2ème classe, à temps complet - indices bruts de 350 à 614, comptant 13 échelons, un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe, à temps complet - indices bruts de 350 à 614, comptant 13 échelons et PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Communal.

▸ ***Création de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des éducateurs de jeunes enfants (IFRSTS)*** *Rapporteur : Monsieur Jean-Luc PILARD*
Considérant la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRSTS) à attribuer en faveur des agents de la filière médico-sociale faisant partie du cadre d'emploi des d'Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants titulaires ou stagiaires à temps complet, à temps partiel, ainsi qu'aux non-titulaires à temps complet et de l'attribuer selon les critères suivants : notation, absentéisme, supplément de travail fourni, importance des sujétions liées à l'exercice effectif des fonctions, responsabilités exercées, DECIDE que le montant de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires sera calculé à partir de la somme de référence annuelle fixée par arrêté ministériel, auquel sera appliqué un coefficient multiplicateur de 0 à 2.5 permettant d'établir une grille basée sur la notation, PRECISE qu'un coefficient de 0 à 4.5 peut être appliqué individuellement en fonction des missions de l'agent, PRECISE que l'absentéisme impliquera une variation du montant mensuel.

▸ ***Motion demandant que toute la lumière soit faite sur les pollutions du Fort de Vaujours et que des réponses claires soient apportées par le CEA et le Ministère de la Défense à la Commune de Courtry -***
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc PILARD
Le Fort de Vaujours fut édifié de 1876 à 1882, sur un terrain de 45 hectares, situé sur les communes de Coubron, Vaujours et Courtry, pour participer à la défense de la capitale, après la défaite de 1870.
En 1956 le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) s'installa sur 17 hectares (Les 28 hectares restant appartenant au Ministère de la Défense). Durant plus de 40 ans, le CEA exploita le site, créant un lieu d'études, de conception et d'expérimentation d'armement pyrotechnique.
Le site fut abandonné par le CEA en 1997, mais il en assura le gardiennage jusqu'en juin 2009.
A cette date, le gardiennage fut lui aussi abandonné et de nombreux problèmes de sécurité se révélèrent : dégradation de la clôture en de multiples endroits, intrusions de caravanes, de particuliers non habilité, etc…, mettant en danger la vie de ces personnes, tant le site est délabré (trous, risques de chutes de mur, etc…).
A de nombreuses reprises, Monsieur le Maire de Courtry a interpellé les deux propriétaires d'alors, afin de leur rappeler leurs responsabilités et qu'ils sécurisent les lieux. Le Ministère de la Défense est resté muet et le CEA s'est contenté de rondes aléatoires, (jugées suffisantes) et de demandes d'expulsions.
Entre-temps, de 2001 à 2002, une étude a été menée par un organisme indépendant, la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) afin de connaître le niveau de pollution du site. Cette étude a montré qu'il pouvait subsister une contamination radiologique résiduelle et que les munitions enterrées et disséminées constituaient le risque de pollution le plus important. Il a donc été demandé au CEA de décontaminer le site.
Ainsi, des travaux de dépollution ont été effectués par le

CEA. C'est pourquoi, l'arrêté inter-préfectoral de 2005 a déterminé des servitudes précises pour l'utilisation future du site, autorisant la construction d'une zone d'activités, mettant principalement en avant le danger lié aux dépôts d'explosifs et préconisant de prendre des précautions particulières, lors de travaux.
En 2010, la société Placoplâtre s'est portée acquéreur de la majeure partie des terrains et du Fort, afin d'exploiter le gypse contenu dans son sous-sol et s'est engagée, à remettre en état le site en espaces naturels. (Gypse qui, par ailleurs, a été déclaré ressource stratégique d'intérêt national et européen par le Schéma Directeur d'Ile-de-France).
Suite à cet achat, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), mandaté par la société Placoplâtre, a confirmé, à l'issue de son étude, l'absence de pollutions résiduelles.
Pourtant, le 4 décembre 2012, lors de la Commission Locale de Concertation et de Suivi de la carrière de gypse exploitée par l'entreprise Placoplâtre, la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) ne pouvant être présente, a tenu a rappeler un certain nombre de points, a demandé que les mesures effectuées par l'association « Les Abbesses de Gagny » avec un compteur Geiger RADEX soient prises en compte et a formulé par écrit des recommandations afin que l'exploitation du gypse puisse se dérouler dans les meilleures conditions (document joint en annexe).
Enfin, en 2011 et 2012, la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine s'est portée acquéreur de 15,5 hectares du site, afin de le requalifier, de le remettre en état et d'y créer (si possible), dans le respect des prescriptions de l'arrêté inter-préfectoral de 2005, une zone d'activités, créatrice d'emplois.
La Commune de Courtry a, par ailleurs, dans sa délibération n°13-000018 du 4 avril 2013, mis en révision simplifiée son Plan Local d'Urbanisme, afin qu'une partie du site puisse être exploitée en carrière. Ce qui permettrait à la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine de le reconvertir, pour que les générations futures bénéficient enfin d'un lieu utile à l'environnement de notre territoire.
A ce titre, le 19 mars 2013, la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine a signé avec la société VAILOG Holding France une convention d'exclusivité de réservation de terrain dans laquelle elle s'engage à « mener à ses frais exclusifs et sous sa seule responsabilité toutes les études ». Elles sont actuellement toujours en cours (sécurité pyrotechnique, diagnostic radiologique, l'étude d'incidence Natura 2000 ou encore celles sur la faune et la flore, ainsi que la loi sur l'eau).
Or, aujourd'hui, des relevés contradictoires de radioactivité ont été produits par certaines associations. Mesures suffisamment élevées pour inquiéter les populations, mais aussi les élus.
Parallèlement, les résultats de l'étude réalisée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à la demande de Marne et Chantereine montrent :
• une espérance de vie à la naissance supérieure à la moyenne départementale sauf sur Brou-sur-Chantereine (76.7 ans pour les hommes de Brou-sur-Chantereine, contre 77.4 ans sur le département)
• une surmortalité significative « toutes causes » par rapport au taux régional sur Chelles pour les hommes comme pour les femmes
• une surmortalité significative par rapport à la région pour les tumeurs et pour les cardiopathies ischémiques pour les hommes de Brou-sur-Chantereine, mais pas de surmortalité toutes causes confondues.
• une part de tumeurs dans les causes de décès est beaucoup plus élevée qu'au niveau régional dans deux villes, sans que l'on constate une surmortalité significative concernant cette cause : à Vaires-sur-Marne chez les femmes, à Courtry chez les hommes et les femmes
• un taux de mortalité prématurée significativement défavorable à Vaires-sur-Marne chez les hommes
Bien qu'il soit encore impossible d'interpréter ces chiffres bruts, dont les causes ne sont pas encore connues, ces éléments sont de nature à questionner. C'est pourquoi, il semble opportun que des études complémentaires soient effectuées afin d'en connaître les causes réelles.

En conséquence, le Conseil Municipal, DECLARE que pour des raisons de sécurité, l'ancien site du Fort de Vaujours ne peut rester en l'état, à savoir une friche industrielle, extrêmement dégradée, SOUTIENT donc toutes les démarches entreprises par la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine pour que le site soit réhabilité, en toute transparence, DEMANDE une étude sanitaire et épidémiologique complémentaire à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, DEMANDE à Madame la Préfète de Seine-et-Marne, la constitution rapide d'une Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS), à laquelle doivent être associés la CRIIRAD et l'ensemble des acteurs de ce dossier, DEMANDE à Monsieur le Ministre de la Défense, la levée du classement « secret défense » de l'ensemble des documents afférents aux activités du CEA et du Ministère de la Défense lorsqu'ils occupaient le site, ayant trait à un risque éventuel pour l'environnement et les populations riveraines, EXIGE que toute la lumière soit faite sur ce dossier et que des réponses claires soient apportées par le CEA et le Ministère de la Défense, EXIGE que le principe pollueur-payeur, défini par l'article L110-1, II, 3° du Code de l'Environnement, s'applique au Ministère de la Défense pour les pollutions pyrotechniques et au CEA si des pollutions résiduelles, liées à son activité, devaient être découvertes à l'avenir.

Depuis le conseil du 23 janvier, la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine a reçu un courrier de l'ARS dont est extraite cette conclusion :
[...] En définitive, il ressort que :
- l'étude conduite en 2001 auprès de 2473 personnes ayant travaillé sur le site de Vaujours conclut qu'en l'état actuel des choses, le site ne présente pas de risque sanitaire pour les riverains.
- Les chiffres extraits de la monographie utilisée par l'ARS dans le cadre du CLS de Marne et Chantereine n'indiquent pas une surmortalité par cancer à Courtry, et que la mortalité prématurée y est même plus faible qu'en Seine et Marne. [...]

Retrouvez le lien vers l'intégralité du courrier sur le site internet de Courtry.

La municipalité vous invite à assister au prochain Conseil municipal :
le jeudi 6 mars à 20h45

Etat civil

Naissance

Eva FERRAZ
née le 16 septembre 2013 à Jossigny

Victor RODA
né le 26 Janvier 2014 à Bry sur Marne

Lorenzo DA SILVA
né le 2 février 2014 à Tremblay-en-France

Sofia AHMED FOUATIH
née le 13 février 2014 à Livry Gargan

Publication de l'Etat civil

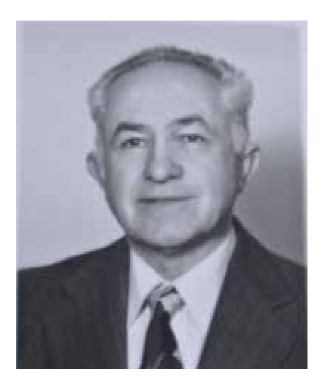
Nous ne pouvons mentionner dans le journal municipal «Courtry Infos» que les naissances, mariages et décès dont la publication a été autorisée par les membres de la famille. Ainsi, si vous souhaitez que cette mention figure dans le journal, merci d'en faire la demande à la Mairie.

Hommages

à M. Robert Dufour et M. Louis Osteng

Deux personnalités courtrysiennes, impliquées dans la vie municipale, nous ont quittés récemment : Robert Dufour, le 25 décembre 2013, alors âgé de 73 ans et Louis Osteng, le 18 janvier, âgé de 92 ans. Nous souhaitons leur rendre hommage en rappelant leur dévouement et leur lien indéfectible à Courtry. Toutes nos pensées vont à leurs familles et leurs proches.

Nous remercions particulièrement leurs épouses pour les informations qu'elles nous ont communiquées.



Louis Osteng
Maire de Courtry de 1968 à 1983

Né le 10 août 1921 à Tuchan (dans l'Aude), **Louis Osteng** a passé sa jeunesse dans les villages de Rouffiac-des-Corbières et Padern où son père exerçait le métier de postier. Incorporé volontaire dans le génie en 1940, à l'âge de 19 ans, il fait l'Algérie, l'Afrique noire, l'Italie, Monte Cassino, le débarquement en provence et la poche de Royan. Démobilisé en 1945 à Paris, il rapporte de cette période une moisson de médailles. En 1951, il épousa une Tuchanaise de naissance, Clémence qui lui donna trois filles et effectua une carrière en région parisienne chez un fabricant de machines-outils. Impliqué dans sa nouvelle ville d'adoption, il fut élu maire de Courtry, de 1968 à 1983. Et bien que retiré dans son village de naissance depuis 2003, son attachement à Courtry n'a jamais cessé.



Robert Dufour
Conseiller municipal de 1989 à 2008

Issu d'une famille courtrysienne installée depuis déjà deux générations, **Robert Dufour** était un enfant de Courtry. Né en 1940, il y a passé toute son enfance, entre les champs et les fraises… Marié en 1964, il s'installe quatre ans après dans sa propre maison à Courtry, en compagnie de sa femme Denise, avec qui il aura deux filles. Professionnellement, il occupe divers poste dans l'administration et notamment celui de la gestion du personnel à la Caisse de retraite (CNAVTS) pendant de nombreuses années. Engagé dans la vie municipale, il fut conseiller municipal d'opposition de 1989 à 1995, 6e Adjoint de Mme Godon en charge de l'Action Sociale de 1995 à 2001, puis conseiller municipal et membre du CCAS de 2001 à 2008. Soucieux de ce qui avait trait au quotidien des Courtrysiens, il était heureux de distribuer les colis aux aînés, de célébrer les mariages, ou encore de s'occuper du cimetière… Robert Dufour était une personnalité courtrysienne très appréciée, attachante et sensible. Partis en 2006 à Sanguinet (près d'Arcachon), pour se rapprocher de leurs enfants, son épouse et lui n'ont jamais tout à fait quitté leur ville de cœur.

Tribune libre « Courtry à coeur»

La jeunesse, l'avenir !

En 1995, en 2001 et en 2008, l'équipe municipale actuelle déclarait dans ses programmes que sa priorité était « d'agir pour la jeunesse ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Outre qu'elle semble s'intéresser aux jeunes seulement 50 jours avant les élections, si l'on en croit le questionnaire envoyé dernièrement à ces jeunes Courtrysiens, qui reprend presque intégralement le programme de Courtry à Cœur pour la jeunesse, rien n'a changé !

Il est toujours aussi fréquent de voir des groupes d'adolescents désœuvrés dans les rues de Courtry, faute de structures pour les accueillir. Il est donc urgent de résoudre les difficultés récurrentes de nos jeunes. Il nous faut les **inciter à l'activité et non assister l'inactivité**.

Il faut, si les élus veulent vraiment connaître les besoins des jeunes, se rapprocher d'eux non par l'intermédiaire d'un questionnaire, mais en créant des Conseils Municipaux des jeunes par tranches d'âge pour qu'ils puissent concrètement faire part de leurs attentes.

Il faut offrir à notre jeunesse des moyens lui permettant de se divertir, de se détendre, de s'extérioriser ou tout simplement de se retrouver entre copains, en aménageant, entre autres, des structures communales existantes.

Il faut aussi redynamiser les centres de loisirs afin qu'ils deviennent un lieu d'épanouissement.

Face au malaise croissant de notre jeunesse, c'est un projet éducatif courtrysien concret et ambitieux qu'il faut proposer à ces jeunes, avenir de notre ville, et de notre pays.

Vos élus d'Opposition COURTRY A CŒUR :

Xavier VANDERBISE – Anne BLANCHOT
Christelle DUPONT – Dominique DAVION
Olivier DIAZ – Christian PRIEUX
Tél. : **01 60 20 48 65 / 06 14 77 47 03**
Mail : **courtryacoeur@hotmail.fr**
Site Web : **www.courtryacoeur.fr**

Infos pratiques

Notre environnement

Ras-le-bol des déjections canines !

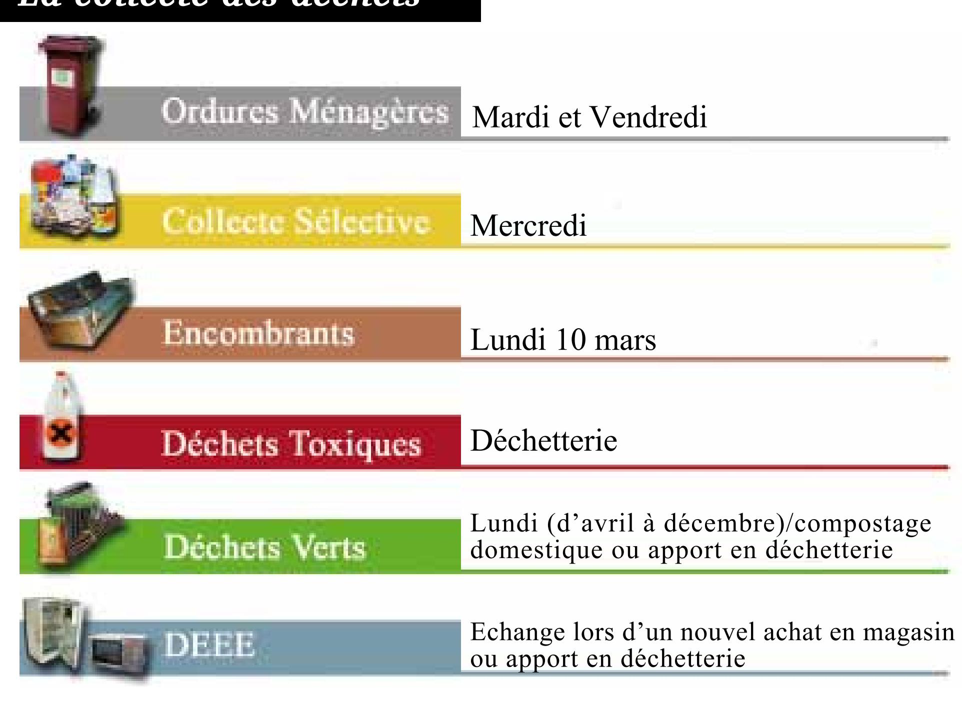
Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections. Calvaire du piéton, les déjections canines encombrent encore trop souvent nos rues et les espaces publics. Laissées sur les trottoirs et pelouses, elles constituent, en plus, un problème d'hygiène publique dont il faut avoir conscience.

Une ville propre est appréciée par tous. Partager l'espace public, c'est aussi le protéger, le respecter et, de fait, se respecter les uns les autres… Vivre ensemble.

Aussi pour préserver un cadre de vie agréable, maintenir une entente cordiale avec ses voisins, et faire en sorte que la promenade soit un véritable plaisir pour tous, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public, ni les espaces naturels. Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince…) pour ramasser les déjections animales.

Un arrêté municipal stipule que toutes les déjections canines sur le domaine public sont formellement interdites. Si les propriétaires ne les récupèrent pas, la Police Municipale verbalisera les contrevenants (38€ d'amende).

La collecte des déchets



Ordures Ménagères	Mardi et Vendredi
Collecte Sélective	Mercredi
Encombrants	Lundi 10 mars
Déchets Toxiques	Déchetterie
Déchets Verts	Lundi (d'avril à décembre)/compostage domestique ou apport en déchetterie
DEEE	Echange lors d'un nouvel achat en magasin ou apport en déchetterie

Déchetterie de Chelles :

rue de la Briqueterie - ZAC de la Tuilerie

Lundi au samedi : 09h-17h - Dimanche : 10h-13h (jusqu'au 31 mars)

SIETREM : 0800 770 061 ou www.sietrem.fr

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries.

Horaires de la Mairie

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h30 à 12h.

Michèle Pélabère



Votre Conseillère Générale vous reçoit en Mairie le dernier samedi du mois : de 9h30 à 10h30 sur RDV : 01 64 57 53 10.

Permanences juridiques

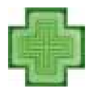
Les lundis, de 17h à 19h, sans RDV, en Mairie : 17 mars, 14 avril, 19 mai.

Police municipale

Ouverture administrative des bureaux au public du lundi au vendredi : 9h-12h/13h30-17h30. Permanence téléphonique jusqu'à 20h.

18, Rue des Ormeaux 77181 Courtry Tel : 01 60 93 11 75. En cas d'urgence, composer le 17 (police nationale).

Pharmacie de garde



Pour connaître les pharmacies de garde près de chez vous, contactez le commissariat de Chelles (planning variable) - Tél : 01 60 93 20 00

Taxis sur Courtry



Gares, Aéroports, Hôpitaux parisiens (convention CPAM avec avance du tiers payant)

LEMEE Pierrick - 06 17 98 60 00

MIGLIACCI Nicolas – 06.22.90.40.15

Collecte des encombrants

Rappel : Il est impératif de déposer les encombrants la veille du jour de la collecte (à partir de 19h). Elle a lieu tous les deux mois, les 2ème lundis des mois impairs : prochaine collecte, le 10 mars 2014.

Ouverture du cimetière

Horaires : de 8h à 17h, puis à partir du 15 mars, de 8h à 19h

Agenda

Musique

Raphael Herlem Quintet
Samedi 1er mars – 21h
Jazz - Tarifs 15/12€
L'Ecoutille - 97 rue Van Wyngène



Canciones, Lieder & Songs
Samedi 15 mars – 21h
Jazz - Tarifs 15/12€
L'Ecoutille - 97 rue Van Wyngène



David Enhco Quartet
Samedi 29 mars – 21h
Jazz - Tarifs 15/12€
L'Ecoutille - 97 rue Van Wyngène



Valentine's Groupe
Samedi 5 avril – 20h30
Jazz - Tarifs 12/10€
L'Ecoutille - 97 rue Van Wyngène



Rendez-vous

26ème Fête du Livre : « Les peuples voyageurs »
Organisée par Livre en Tête et la FCPE
Les 14, 15 et 16 mars
Entrée libre - Espace R. Jacobsen



Bourse aux jouets et à la puériculture
Organisée par l'Apprenti Sage
Samedi 22 Mars - 10h30/17h
Entrée libre - Salle Lehrer



Salon de Printemps
Organisé par Renaissance et Culture
Du 28 avril au 4 mai
Entrée libre - Espace R. Jacobsen

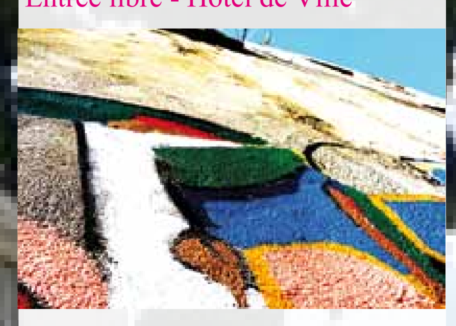


Sport

Tournoi de Handball
Dimanche 16 mars - 14h/17h
Entrée libre - Gymnase de la Dhuys

Exposition

Sylvie Marletta
Vernissage le 11 avril à 19h
Du 11 avril au 5 mai
Entrée libre - Hôtel de Ville



Débat

Café de Sophie : La condition féminine
Mardi 29 avril - 20h30
Théâtre : montage de textes pour illustrer le propos par 3 comédiennes
Entrée libre - L'Ecoutille



Théâtre

«Les gens de Dublin»
Mardi 6 mai - 20h30
Tarifs : 15€/ 8€ - Espace R. Jacobsen
Renseignements au Théâtre de Chelles :
Tel : 01 64 21 0 2 10

«Le titre est dans le coffre»
Vendredi 16 mai - 20h30
Tarifs : 12€/ 9€ /5€ - Espace R. Jacobsen

